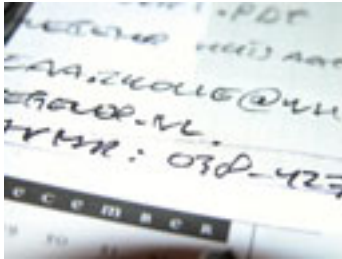


Il cachait la drogue sous le lit de son fils

Écrit par Nice Matin

Mercredi, 14 Septembre 2011 05:22



Jusqu'au bout, il aura rechigné à dénoncer ses fournisseurs et ses clients. C'est donc seul que Julien Ferrandes, a été condamné lundi pour trafic de stupéfiants à trois ans de prison. Ferme, sans l'année de sursis et les aménagements de peine qu'avait pourtant suggéré le procureur Jean-Louis Moreau. Le tribunal correctionnel de Grasse que présidait Marc Joando a jugé coupable ce Laurentin de presque 24 ans, de tous les faits qui lui étaient reprochés.

Le 15 juillet à 19 h 50, Ferrandes est interpellé dans un appartement du quartier du Point-du-Jour à Saint-Laurent-du-Var qu'il squatte avec sa compagne, dont il partage la vie depuis quatre ans, et leur fils de 2 ans et demi. « *Singe* », son surnom dans le milieu, vient d'être dénoncé par une source anonyme.

La cité étant considérée comme sensible, les enquêteurs ont renoncé à une filature et confié à des policiers d'élite l'interpellation que l'avocate de la défense, Me Béatrice Eyrignoux, jugera « *particulièrement musclée. (...) Le GIPN qui a trouvé le jeune homme endormi n'avait pas besoin de lui infliger les marques de tuméfaction que j'ai pu constater autour de ses yeux* ».

Il cachait la drogue sous le lit de son fils

Écrit par Nice Matin

Mercredi, 14 Septembre 2011 05:22

Après avoir enfoncé la porte blindée de « *ce domicile bien protégé* », pointera Marc Joando, les policiers ont découvert, dissimulés sous le lit du garçonnet, du cannabis (7,6 kg de résine et 3 g d'herbe), presque 5 g de cocaïne, une balance électronique, quelques emballages et des billets pour une valeur de 140 euros. Un butin qui amènera le prévenu à renouveler ses aveux hier à la barre.

[La suite](#)